

SÉANCE DU 2 SEPTEMBRE 2019

L'An deux mil dix-neuf, le deux septembre, à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame Catherine CÔME, Maire.

Date de convocation : 20 août 2019
Date d'affichage : 20 août 2019
Nombre de conseillers en exercice 24
Présents 15
Votants 18

Étaient présents : Mesdames, CÔME, BENNEVAULT, DURAND, FRAPIER, NIEPCERON, SOLLIER et TERRENERE.
Messieurs BOURSE, COUSSEAU, DESJONQUERES, FORTIN, HÉROUX, de NORAY, ROBERT et TARTARET formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mesdames BARROUX et BERANGER.
Messieurs GASTINE, LAMOUREUX, LE TERRIEN, LOMBARD et TURMINEL.

Procurations : M. Armel MANS donne procuration à Mme CÔME.
M. Francis SAUVÉ donne procuration à Mme BENNEVAULT.
Mme BERANGER donne procuration à M. TARTARET.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie FRAPIER est élue secrétaire de séance.

A - DÉLIBÉRATIONS

Les membres du Conseil acceptent que deux décisions modificatives concernant l'assainissement soient ajoutées à l'ordre du jour.

D 2019-09-78 - SÉCHERESSE ÉTÉ : CONSTESTATION DE L'ARRÊTÉ DE CATASTROPHE NATURELLE DU 17 JUILLET

Madame le Maire informe que la commission interministérielle de reconnaissance l'état de catastrophe naturelle du 11 juin 2019 n'a pas reconnu la commune de Beaumont-Louestault pour la sécheresse 2018.

Néanmoins, Monsieur SIONNEAU habitant de la commune, ayant subi un sinistre par cette sécheresse, a pris attache de Madame le Maire puis de l'ASSIL (Association des Sinistrés Sécheresse d'Indre-et-Loire).

Il souhaite que conformément aux dispositions des articles L311-1 (2°) et R421-1 du code de justice administrative la municipalité fasse appel de la décision pour contester la non-reconnaissance devant le tribunal administratif compétent.

Madame le Maire précise que deux autres foyers sont concernés et qu'elle a contacté l'avocat spécialisé dans ce domaine, Maître MORIN dont les émoluments pourraient être pris en charge par notre assurance.

C'est pourquoi, madame le Maire sollicite l'avis du conseil.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de faire appel de la décision devant le Tribunal Administratif. La commune sera défendue par Maître MORIN. Une demande de prise en charge des émoluments de l'avocat sera faite auprès de notre assureur « Groupama »,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant.

D 2019-09-79 – ECOLE PUBLIQUE DES TILLEULS DE NEUVY LE ROI : Tarif restauration scolaire 2019/2020

Madame le Maire rappelle que depuis plusieurs années le Conseil Municipal de Louestault participe aux frais de repas des enfants inscrits à l'école des Tilleuls de Neuvy-le-Roi et domiciliés sur la commune déléguée de Louestault en versant une subvention d'un montant de 1,34 euros par repas et par enfant de la commune déléguée de Louestault à la commune de Neuvy-le-Roi.

Vu la délibération du Conseil Municipal de Neuvy-le-Roi en date du 1^{er} juillet 2019 décidant de maintenir le prix des repas à hauteur de 5,21 euros par enfant et par repas pour l'année scolaire 2019-2020 et leur participation à hauteur de 1,34 euros par enfant et par repas,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de maintenir la participation financière de Louestault au prix de 1,34 euros par repas et par enfant domicilié dans la commune déléguée de Louestault pour l'année scolaire 2019-2020,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention avec la Mairie de Neuvy-le-Roi et tous autres documents s'y référants.

D 2019-09-80 – PROJET DE DISSIMULATION DE RÉSEAUX

Madame le Maire rappelle que des propositions de dissimulations sur Beaumont, subventionnées à 90% par le SIEIL, ont été faites et refusées en conseil municipal.

Afin de ne pas pénaliser notre commune et avant que toutes les subventions disparaissent, les membres du Conseil sont sollicités pour la réalisation de travaux relatifs à la dissimulation de réseaux :

- d'une ligne électrique route de Rouziers sur la commune déléguée de Beaumont-la-ronce.
- d'un éclairage public, rue du Lavoir sur la commune déléguée de Louestault.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **VOTE** à la majorité absolue dont 3 voix contre et 4 abstentions :

- **ACCEPTÉ** la réalisation des travaux d'enfouissement de réseau sous réserve d'acceptation des subventions accordées par le SIEIL.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant.

D 2019-09-81 - ÉCOLES - AUDIT ENVIRONNEMENT

Les membres du Conseil sont sollicités sur le choix d'un bureau d'études, pour la réalisation d'un audit thermique concernant l'extension de l'école sur le bâtiment XIX^{ème}.

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Paul ROBERT, maire délégué.

Cinq entreprises sont proposées :

- ABC énergie bilan conseil
- BET DELAGE
- CEBI 45
- SARL BATICONSUL - Ingénierie
- TOUREN

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal souhaitent disposer pour chaque bureau d'études de plus de précisions (devis, motivation, réalisation déjà effectuées, délais d'intervention...) avant d'émettre un choix. Ce point est reporté pour la prochaine réunion de Conseil.

D 2019-09-82 - COMMERCES :

A – Modification du montant du lot 1 : travaux de maçonnerie

Madame le Maire informe les membres du conseil de l'augmentation de la somme prévue pour la rénovation de la 2^{ème} tranche des commerces. En effet, l'entreprise TARDITS a omis de donner le chiffrage du renforcement du plancher pour un montant de 9 391.17 euros HT (11 269.40 euros TTC)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DEMANDE** à l'unanimité qu'un courrier soit envoyé à M. TARDITS afin qu'un geste commercial soit appliqué sur la facture en compensation de cet oubli qui engendre des frais pour la commune.

- **ACCEPTÉ** l'augmentation de la somme prévue initialement pour le renforcement du plancher.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant.

B – Demande de logement :

Madame le Maire informe qu'une habitante de Beaumont ayant 3 enfants scolarisés dans notre école souhaite louer le logement au-dessus de la boulangerie dont le montant du loyer s'élève à 750 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** la demande de location du logement.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant.

D 2019-09-83 – AGENCE POSTALE :

Madame le Maire n'a pas réussi à prendre contact avec Mme Fermé, agent de l'agence postale et propose que cette question soit reportée.

D 2019-09-84 – DÉCISIONS MODIFICATIVES :

A – Budget 407,

Il est nécessaire de modifier les crédits des sections de fonctionnement et d'investissement, comme suit :

<i>FONCTIONNEMENT</i>		<i>INVESTISSEMENT</i>	
<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
023 - Virement à section d'investissement - 8 080.49 €	002 Excédent de fonctionnement reporté - 8 080.49 €	Opération 40702 - Extension de réseaux - 8 080.49 €	021 - Virement de la section de fonctionnement - 8 080.49 €
TOTAL - 8 080.49 €	TOTAL - 8 080.49 €	TOTAL - 8 080.49 €	TOTAL - 8 080.49 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** la modification de crédits détaillée ci-dessus.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant.

B – Budget 409,

Il est nécessaire de rajouter des crédits à la section d'Investissement du budget 409 - Assainissement de la Commune déléguée de Beaumont-la-Ronce pour l'opération 15 - TRAVAUX DE BRANCHEMENTS, pour un montant de 1 000,00 €. Cette somme pourra être prélevée sur l'opération 25 - RECHERCHE D'EAUX PARASITES.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de modifier les crédits du budget primitif, comme suit :

<i>INVESTISSEMENT</i>	
<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
- c/ 21532 - opération 15 + 1 000.00 €	
- c/2031- opération 25 - 1 000.00 €	Pas de changement

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Informations diverses :

- Forum des associations du samedi 7 septembre : un café/viennoiserie sera offert aux participants.
- SDIS 37 : instauration à compter du 1^{er} janvier 2020 de comité de centre au sein de chaque centre d'incendie et de secours.
- AMFTELETHON : demande de participation pour 2020.
- SIEIL : information sur les travaux de renforcement de réseaux débutés le 19 août. Ces travaux sont pris en charge à 100% par le SIEIL.
Suite à la demande de Mme le Maire, l'entreprise a interrompu son travail 2 h le matin lors de la rentrée des classes et 1h lors de la sortie afin de permettre le stationnement aux nombreux parents.
- Marche caritative du 8 septembre de l'association Prader-Willi France suivi d'un concert.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au mercredi 9 octobre 2019, à 19 h 30.

Clôture de la séance à 21 heures.